

Université de Reims Champagne Ardenne
Faculté des Sciences Économiques, Sociales et de Gestion

Session de mai 2015

Année d'études : L1 EG et L1 AES

Épreuve de : comptabilité financière

durée : 3 heures

Documents autorisés : liste du plan comptable général.

Matériel autorisé : calculatrice à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission (circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999 ; BOEN n°42).

Téléphone portable interdit.

Sujet d'entraînement

Madame SONIA exploite une entreprise individuelle à responsabilité limitée. Elle vous remet deux dossiers concernant le mois de décembre.

Premier dossier : opérations courantes du mois de décembre N

Le 1^{er} : encaissement d'une subvention d'exploitation : 3 200 € de la part de la municipalité.

Le 2 : achat de timbres fiscaux : 130 €. Paiement par chèque.

Le 5 : réception de la facture de location mensuelle du photocopieur : 200 € HT. Paiement prévu le 10 janvier N+1.

Le 8 : achats d'emballages perdus destinés aux produits finis commercialisés : 5 200 € HT. Règlement par traite à 30 jours.

Le 10 : encaissement d'un emprunt de 15 000 €. Frais 120 € HT.

Le 12 : acquisition d'un ordinateur : 1 700 € HT, d'une imprimante : 510 € HT et d'un logiciel de comptabilité : 620 € HT. Règlement par chèque à 30 jours.

Le 18 : achat au comptant par chèque de fournitures de bureau : 175 € HT.

Le 22 : achat d'une documentation technique : 140 € HT. Règlement en espèces.

Le 31 : prélèvement de 1 500 € concernant l'emprunt accordé l'année dernière (intérêts 500 € et amortissement du capital 1 000 €).

Travail

Enregistrez ces opérations du mois de décembre au journal de l'entreprise.

Deuxième dossier : opérations d'inventaire

Afin de préparer les opérations d'inventaire, Madame SONIA vous fournit les informations suivantes :

1°) Un matériel industriel a été acquis le 2 mai avril N pour un prix de 6 000 € HT. Il a été mis en service le 20 mai N et il est amorti sur une durée de 5 ans. Pas de valeur résiduelle. Amortissement linéaire.

2°) Un bâtiment a été acquis et mis en service le 20 septembre N : 200 000 €. Durée d'utilisation : 20 ans. Pas de valeur résiduelle. Amortissement linéaire.

3°) Un véhicule a été acheté le 2 février N-2 : 28 000 € HT. L'Amortissement se fait par rapport aux kilomètres parcourus. Pas de valeur résiduelle. Sa durée d'utilisation est de 5 ans. Il a été prévu :

Année	Km parcourus
N-2	45 000
N-1	55 000
N	60 000
N+1	65 000
N+2	40 000

4°) Le stock final de marchandises s'élève à 28 890 € et le stock initial s'élevait à 27 200 €.

5°) Un terrain acquis 120 000 € en N-7 a une valeur actuelle de 172 000 € au 31 décembre N. Le fonds commercial acheté 275 000 € a une valeur actuelle de 225 000 € à la clôture de l'exercice.

6°) L'entreprise a souscrit une assurance multirisque d'un montant de 1 890 € le 25 février N. Elle couvre la période du 1^{er} mars N au 28 février N+1.

7°) L'entreprise a reçu des marchandises le 28 décembre N pour un montant de 2 500 € HT. Mais la facture est réceptionnée le 16 janvier N+1.

8°) Le 28 novembre N, l'entreprise a perçu le loyer semestriel pour la location d'un local commercial. Le loyer d'un montant de 6 125 € correspondant à la période du 1^{er} décembre au 31 mai N+1.

9°) L'entreprise a acheté durant l'année 8 510 € HT de fournitures administratives enregistrées dans le compte 6064. Il reste au 31 décembre N, 45 € de fournitures qui seront consommées l'exercice suivant.

10°) L'entreprise a reçu une facture pour un achat de marchandises 850 € HT, port : 120 € HT, mais, les marchandises sont réceptionnées le 18 janvier N+1.

Travail

1°) Faites le tableau d'amortissement complet du véhicule.

2°) Enregistrez toutes ces opérations d'inventaire au 31 décembre N.

3°) Définissez le principe comptable suivant : principe de prudence.

Éléments de correction

Premier dossier

512		-----	01/12/N	-----		
	74	Banque		Subvention d'exploitation	3 200,00	3 200,00
6354		-----	02/12/N	-----		
	512	Droits d'enr. et de timbres		Banque	130,00	130,00
613		-----	05/12/N	-----		
44566		Locations			200,00	
	401	TVA déd / ABS		Fournisseurs	40,00	240,00
60261		-----	08/12/N	-----		
44566		Achats d'emb. perdus			5 200,00	
	403	TVA déd / ABS		Frs, effets à payer	1 040,00	6 240,00
512		-----	10/12/N	-----		
6272		Banque			14 856,00	
44566		Commissions et frais			120,00	
	164	TVA déd / ABS		Emprunts	24,00	15 000,00
2183		-----	12/12/N	-----		
205		Mat. de B et Info.			2 210,00	
44562		Logiciels			620,00	
	404	TVA déd / Immos		Fournisseurs d'Immos	566,00	3 396,00
6064		-----	18/12/N	-----		
44566		Fournitures administratives			175,00	
	512	TVA déd / ABS		Banque	35,00	210,00
6183		-----	22/12/N	-----		
44566		Documentation technique			140,00	
	53	TVA déd / ABS		Caisse	28,00	168,00
164		-----	31/12/N	-----		
661		Emprunts			1 000,00	
	512	Charges d'intérêts		Banque	500,00	1 500,00
					30 084,00	30 084,00

Deuxième dossier**1°) Tableau d'amortissement du véhicule**

Année	Base	Taux	Amt	VNC
N-2	28 000,00	16,98%	4 754,72	23 245,28
N-1	28 000,00	20,75%	5 811,32	17 433,96
N	28 000,00	22,64%	6 339,62	11 094,34
N+1	28 000,00	24,53%	6 867,92	4 226,42
N+2	28 000,00	15,09%	4 226,42	0,00

2°) Enregistrement

681		-----	31/12/N	-----		
	28154	DADP exploitation			733,33	
		6 000 / 5 X 220/360		Amt du Mat. Ind.		733,33
681		-----	d°	-----		
	2813	DADP exploitation			2 777,78	
		200 000 / 20 X 100/360		Amt des constructions		2 777,78
681		-----	d°	-----		
	28182	DADP exploitation			6 339,62	
				Amt du Mat. de T.		6 339,62
6037		-----	d°	-----		
	37	V de stock de Mdes			27 200,00	
		Annulation du SI		Stock de Mdes		27 200,00
37		-----	d°	-----		
	6037	Stock de Mdes			28 890,00	
		Création du SF		V de stock de Mdes		28 890,00
687		-----	d°	-----		
	2907	DDP exceptionnelles			50 000,00	
		275 000 - 225 000		Dépréciation du F. C.		50 000,00
		Terrain : RAF				
486		-----	d°	-----		
	616	CCA			315,00	
		1 890 X 2/12		Primes d'assurance		315,00
607		-----	d°	-----		
44586		Achats de Mdes			2 500,00	
	4081	TCA / FNP			500,00	
				Frs, FNP		3 000,00
752		-----	d°	-----		
	487	Revenus des immeubles			5 104,67	
		6 125 X 5/6		PCA		5 104,67
486		-----	d°	-----		
	6064	CCA			45,00	
				Fournitures administratives		45,00
486		-----	d°	-----		
	607	CCA			970,00	
	6241			Achats de Mdes		850,00
				Transports / Achats		120,00

125 374,90	125 374,90
------------	------------

3°) Principe de prudence

Article L123-20 : *«les comptes annuels doivent respecter le principe de prudence... Même en cas d'absence ou d'insuffisance du bénéfice, il doit être procédé aux amortissements et provisions nécessaires.*

Il doit être tenu compte des risques et des pertes intervenus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur, même s'ils sont connus entre la date de la clôture de l'exercice et celle de l'établissement des comptes».

Les plus-values latentes ne sont pas constatées. Au contraire, les moins-values latentes doivent être comptabilisées, même en cas d'exercice déficitaire. Les amortissements constatent la perte de valeur définitive d'une immobilisation ; les provisions enregistrent des risques ou des pertes non irréversibles. Les amortissements réputés différés sont traités en fiscalité et non en comptabilité.